

DÉPLIANT SAVS

Qu'est-ce que le SAVS ?

C'est un accompagnement individualisé et personnalisé en lien avec la vie quotidienne, la gestion du budget, le logement, l'accès à l'emploi, les démarches administratives, l'hygiène, la santé, les loisirs, les relations avec la famille et les services sociaux et médico-psychologiques ...

Pour qui ?

Toute personne âgée de plus de 18 ans en situation de handicap psychique résidant dans la Vienne qui :

- Est en possession d'une notification MDPH avec une orientation SAVS 5 (handicap psychique)
- Bénéficie d'un suivi thérapeutique spécialisé
- Veut être soutenue dans ses démarches

Notre accompagnement

Via des entretiens réguliers à domicile, au bureau du service ou dans tout autre lieu nécessaire, l'accompagnateur intervient en fonction des souhaits et des attentes de la personne par le biais :

- De conseils et d'informations
- D'actions concrètes (mise en place d'outils, d'accompagnements individuels ou collectifs en extérieur)
- D'un soutien et d'une écoute

Cet accompagnement nécessite donc une démarche volontaire.

Notre zone d'intervention

Le SAVS propose des accompagnements individualisés et personnalisés aux personnes répondant aux critères d'admission mentionnés et résidant dans la Vienne.

Qui sommes-nous ?

L'Union départementale des associations familiales de la Vienne accompagne depuis plus de 15 ans les personnes en situation de handicap psychique. Association loi 1901 reconnue d'utilité publique (cf article L.211-7 du CASF), l'Udaf est également l'institution officielle de défense des intérêts des 121 000 familles du département.

Nous contacter

Vous pouvez nous contacter au 05 17 86 00 ou par email à savs@udaf86.fr. Nos locaux sont situés au 6 rue du Panier Vert à Saint-Benoît.

Ce dépliant est édité par l'Udaf de la Vienne. Dernière version : juin 2024.